



Assemblée Générale Ordinaire du Jeudi 10 août 2017 Procès-verbal

L'Assemblée générale ordinaire (AGO) de l'association Guisane Ouverte s'est tenue le jeudi 10 août 2017 à la Salle de la Montagne, centre commercial de Prélong, à La Salle les Alpes (05240), sous la présidence de M. Jacques Demoulin, président, le secrétariat de séance étant assuré par M. Jean-Marie Chevallier, administrateur. Conformément à la convocation adressée aux adhérents, l'ordre du jour comprenait les 5 points suivants :

1. Rapport Moral et orientations
2. Rapport financier
3. Projet de budget et cotisations 2018
4. Renouvellement et remplacement d'administrateurs
5. Questions diverses

A l'ouverture de la séance à 18h10, 57 adhérents étaient présents ou représentés sur un total de 235.

RAPPORT MORAL ET D'ORIENTATION

- Le président donne lecture du rapport moral et d'orientation résumant les activités de l'association depuis la dernière AGO, faisant le point sur les grands dossiers en cours et proposant les perspectives d'activités pour le nouvel exercice.
- Ce document est joint en annexe 1 au présent compte rendu.
- En réponse à une question de l'assemblée, le président précise que la lettre d'information à destination des adhérents est diffusée tous les deux mois, la première en janvier.
- Il est procédé au vote de l'assemblée qui approuve ce rapport à l'UNANIMITE des présents et représentés.

RAPPORT FINANCIER

- Le rapport financier est présenté par le Trésorier M. Jean Le Saint.
- Ce document est joint en annexe 2 au présent compte rendu.
- Il est procédé au vote de l'assemblée qui approuve ce rapport à l'UNANIMITE des présents et représentés.

PROJET DE BUDGET ET DE COTISATIONS 2018

- Le trésorier précise que les dépenses devraient être du même ordre que l'an passé, estimées à hauteur de 2 090 € :
- Le changement de prestataire pour le secrétariat de l'association se traduira par une augmentation des coûts correspondants de 600 à 1000€, mais pour des prestations étendues et améliorées.
- Cette augmentation sera compensée par des économies du même ordre, notamment pour ce qui concerne les abonnements.
 - Il est donc proposé de reconduire les cotisations votées l'an dernier, en y ajoutant toutefois une nouvelle cotisation pour l'adhésion des personnes morales.
 - Les cotisations 2018 sont donc proposées aux niveaux suivants :
- Cotisation individuelle : 15 €
- Cotisation couple : 20 €
- Cotisation individuelle moins de 40 ans : 10 €
- Cotisation personne morale : 50 €
 - A l'invitation du trésorier, il est procédé au vote de l'assemblée qui approuve à l'UNANIMITE des présents et représentés le montant des cotisations 2018.

RENOUVELLEMENT ET REMPLACEMENT D'ADMINISTRATEURS

- Le président annonce que le mandat de 4 administrateurs vient à échéance à l'issue de la présente AGO :
- Mme Hélène DENIS
- M. Jacques DEMOULIN
- M. François HANCY
- M. François MACAIRE.

- Ces 4 administrateurs sont candidats pour un nouveau mandat de 3 ans. Aucune autre candidature n'étant enregistrée, le président propose ces candidatures à l'approbation de l'assemblée, qui les approuve par 53 votes POUR et 4 ABSTENTIONS.
- Le président ajoute qu'il a recueilli la démission d'un administrateur non renouvelable M. Damien THIBAUT et propose avec l'accord du conseil d'administration la candidature d'un nouvel administrateur M. Sylvain OLLAGNIER. M. OLLAGNIER, âgé de 40 ans, est résident à La Salle les Alpes et directeur de Bréchu Sports. Sa présence serait susceptible de renforcer la participation des socio-professionnels de la Vallée au sein du conseil d'administration.
- Le président invite l'assemblée à procéder au vote. La candidature de M. OLLAGNIER est approuvée en son absence à l'UNANIMITE des présents et représentés.
- Le mandat de M. OLLAGNIER courra jusqu'à la fin du mandat de M. THIBAUT démissionnaire.
- Le nouveau Conseil d'Administration se trouve ainsi constitué. Il se réunira dans les prochains jours pour la constitution de son bureau.

QUESTIONS DIVERSES

- En réponse aux questions de l'assemblée, les points suivants sont précisés par le président sortant :
- Voie Verte : Le projet initial est officiellement enterré. Guisane Ouverte reste favorable à la réalisation d'une liaison douce le long de la Vallée, mais ne répondant plus aux spécifications administrative « Voie Verte ». Il est proposé de retenir pour ce nouveau projet l'appellation « Promenade Guisane ».
- La ville de Briançon a d'ailleurs lancé avec un budget de 450 000 € une première phase du projet entre la Gare SNCF et la RN 94 face à Bricorama, qui se résume pour l'essentiel à un aménagement de trottoirs.
- SCOT : La communauté de Commune du Briançonnais (CCB) a approuvé le 27 juin dernier un projet de SCOT amendé par rapport à celui de l'an dernier. Les personnes publiques associées, dont Guisane Ouverte, sont invitées à donner un avis d'ici au 18 octobre 2017. Le projet de SCOT sera ensuite soumis à enquête publique avant mise en vigueur.
- Ce document est consultable sur le site de l'association, et les avis éventuels des adhérents devront parvenir avant fin septembre pour collationnement.
- Le président précise que le projet approuvé est désormais compatible avec un projet de golf sur la commune du Monétier, en aval des Guibertès.
- Ligne électrique 63KV : du fait de divers retards, la ligne aérienne devrait être démontée en 2019 pour le tronçon Briançon-Galibier et 2021 pour le tronçon aval.
- Tunnel du Chambon : fermé à nouveau à compter du 21 août, le nouveau tunnel ouvrira définitivement à la mi-décembre, pour les vacances d'hiver.
- Fusion des 3 Communes de la Vallée : malgré les espoirs antérieurs et la motion votée par l'assemblée générale l'an dernier, les chances de voir ce projet se réaliser à temps pour les élections municipales de 2020 semblent se réduire. Guisane Ouverte maintient la pression.
- Navettes bus hivernales : il est précisé que le coût à charge des communes de ces navettes qui pourraient devenir payantes est estimé à 500 000 € pour la saison d'hiver.
- Fort des Têtes : il est précisé que l'acquisition pour 1 € par la ville de Briançon auprès du Ministère de La Défense est conditionnée par l'approbation administrative du projet de réaménagement. La ville de Briançon revendrait le Fort au promoteur du projet pour un montant d'environ 1 800 000 € couvrant les travaux de viabilité qu'elle aurait à réaliser (télécabine exclu).
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.

GUISANE OUVERTE

Association loi 1901 enregistrée sous le n° 94 – 010 (JO du 10 Février 1994)

Siège social : 9 rue du Touron Le Bez 05240 LA SALLE LES ALPES

Site Internet : <http://guisane-ouverte.fr>

